

Energie solaire sur les façades de la faculté des sciences

NEUCHÂTEL Un bâtiment de l'Université, situé au Mail, sera recouvert de panneaux solaires photovoltaïques sur ses quatre façades; une action esthétique et écologique.

PAR PASCAL.HOFER@ARCINFO.CH

L'animalerie est sur le point de vivre une première cantonale. L'animalerie? C'est le nom donné à l'un des bâtiments d'Unimail, qui abritent la faculté des sciences de l'Université de Neuchâtel. Ce bâtiment se situe à l'est de l'édifice principal, construit sur la plaine du Mail.



A cet endroit, le rendement des panneaux ne sera pas maximal, mais rendement il y aura quand même.

YVES-OLIVIER JOSEPH
ARCHITECTE CANTONAL

Une première cantonale? Les quatre façades de l'animalerie sont sur le point d'être dotées de panneaux solaires photovoltaïques. Et pas seulement au sud, comme cela se fait le plus souvent, mais aussi sur les côtés est, ouest et au nord. «A cet endroit, le rendement des panneaux ne sera pas maximal, mais rendement il y aura quand même. On ne parle d'ailleurs plus d'une installation photovoltaïque en façade, mais d'une façade active», commente Yves-Olivier Joseph.

«Un chantier remarquable» L'architecte cantonal, et à ce titre chef du Service des bâtiments, fait allusion à une décision prise en 2016. Après une quinzaine d'années de problèmes liés à des plaques de marbre qui avaient la fâcheuse tendance à tomber, le Grand Conseil a voté un crédit de 4,5 millions de francs pour régler définitivement ce problème. Et, du même



Le bâtiment de l'animalerie - ici vu du sud, avec ses échafaudages - sera doté de panneaux photovoltaïques au début du mois prochain. DAVID MARCHON

coup pour que des panneaux photovoltaïques soient installés tout autour de l'animalerie, ainsi que sur une partie de la façade sud du bâtiment principal. Au total, environ 1500 panneaux de différentes tailles seront posés. Ils produiront l'équivalent de la consommation annuelle d'une quinzaine de ménages. Après avoir consulté le CSEM (notamment), et après un appel d'offres, c'est une entreprise suisse qui fournira les modules. La structure de base est en train d'être montée. Les panneaux eux-mêmes seront posés au début du mois de novembre.

«C'est un chantier remarquable, dans la mesure où il montre à quel point les panneaux

solaires, désormais, sont des matériaux de construction comme les autres», relève Séverine Scalia Giraud, directrice de Masai Conseils, société neuchâteloise d'ingénierie, spécialisée dans l'énergie et mandatée par l'Etat de Neuchâtel pour le projet Unimail.

Des panneaux bleu et noir

«A l'heure actuelle, une façade en verre est à peine moins compliquée à réaliser qu'une façade en panneaux photovoltaïques», explique-t-elle. «Sauf que le verre ne produit pas d'énergie. Il s'agit donc de deux matériaux comparables, et tout aussi esthétiques, à la différence près que l'un des deux produit de

l'électricité.» Elle ajoute: «Il n'y a pas beaucoup d'exemples en Suisse où les quatre façades d'un bâtiment sont dotées de panneaux photovoltaïques. Je me réjouis de voir le Canton de Neuchâtel montrer l'exemple de ce qui peut être fait.»

Des plaques de granit venant du Tessin installées

Une option qui a un coût: le Grand Conseil avait décidé d'ajouter 500 000 francs aux 4 millions prévus initialement par le gouvernement cantonal. C'est l'occasion de signaler que «le budget sera tenu», annonce Yves-Olivier Joseph. Avant de préciser que «les panneaux seront de couleur bleu-noir. Ils se marie-

ront bien avec les façades du bâtiment principal qui ont été maintenues en revêtement pierreux.» Les façades en question ont vu les plaques de marbre «tombantes» être remplacées par des plaques de granit provenant du Tessin. La ressemblance est telle que seuls les habitués des lieux, et encore, perçoivent la différence. La fin des travaux est prévue pour le printemps 2021, soit bien plus tôt que le calendrier prévu. Mais tout ne s'arrêtera pas là: le canton est en train d'analyser dans quelle mesure des panneaux photovoltaïques pourraient être installés sur la toiture d'autres bâtiments appartenant à l'Etat de Neuchâtel.

Du cinéma à savourer chez soi

Le Festival de courgemétrage se déroulera samedi aux patinoires du Littoral, à Neuchâtel. Sans public, mais avec diffusion et vote sur internet.

Pas de public dans la salle, mais une «vraie» soirée de projection quand même! Ce samedi, le 8e Festival de courgemétrage se déroulera sur internet - diffusé en direct depuis les patinoires du Littoral, à Neuchâtel - sur le site du festival ainsi que sur Facebook.

La compétition - très amicale - mettra aux prises 25 courts-métrages de moins de cinq minutes que les cinéastes, totalement amateurs ou déjà confirmés, ont tournés dans leur cuisine entre les 17 avril et 27 juin derniers. «Le comité a à cœur d'offrir une véritable soirée à son public virtuel», laquelle sera animée par Catherine d'Oex en présence d'un jury formé du médecin cantonal Claude-François Robert, la présentatrice culinaire Annick Jeanmairet, le musicien Bastien Bron, le «petit chanteur à la gueule de bois» Frédéric Erard et l'artiste Vanaëlle Mercanton.

Mieux, afin de passer la meilleure soirée possible devant son ordinateur ou sa télé, le festival propose des packs de soutien à la vente. «Ces sacs comprennent un petit nécessaire de survie» avec des bières de la Vouivre édition spéciale, du popcorn, le programme et les affiches des films et des petits cadeaux. Ces packs pourront être récupérés entre 10 heures et midi ce samedi à la patinoire annexe de Neuchâtel. Cinq prix - les Courges d'or, pour le lieu, le scénario, le son et l'affiche - seront décernés, tandis que le public pourra, lui, voter par SMS (un vote par numéro, au 079 774 56 20). MAH

Privilégier le vote par correspondance

NEUCHÂTEL

Covid oblige, la Ville demande d'éviter de se rendre dans les bureaux de vote.

Si possible, évitez de fréquenter le bureau de vote! D'ordinaire, ce conseil distillé par la Ville de Neuchâtel dans une communication, ce mardi, en ferait sauter plus d'un au plafond. Mais voilà, en période de coronavirus, ce n'est pas la première surprise que l'on croise.

Alors que trois scrutins se dérouleront d'ici la fin de l'année, les autorités neu-

châteloises ne recommandent évidemment pas de ne pas aller voter. Simple de privilégier au maximum le vote par correspondance. Ceci afin «d'éviter tout risque de contagion au bureau de vote».

Simple comme bonjour

«Le vote par correspondance reste le moyen privilégié de faire valoir ses droits politiques: il suffit de déposer son enveloppe dans la boîte aux lettres ou dans les boîtes officielles devant les locaux de son administration communale», rappelle Bertrand Cottier, vice-chancelier de la Ville. MAH

Egalité et journalisme à l'honneur

NEUCHÂTEL

Remis hier, le prix Femmes et Médias 2020 récompense des travaux faisant avancer l'égalité hommes-femmes.

Les journalistes du «Temps» Célia Héron et Pascaline Sordet sont les lauréates 2020 du prix Femmes et Médias, récompensant des travaux faisant avancer l'égalité entre femmes et hommes. Les deux journalistes ont publié une série de podcasts intitulés «Rafut», qui traitent de la pratique du sport vue sous une perspective de genre.

Ce prix, remis hier en début de soirée au château de Neuchâtel en présence de la présidente du Conseil d'Etat Monika Maire-Hefti, est décerné pour la quatrième fois. Il est

porté par la Conférence romande des bureaux de l'égalité et la Fondation pour l'étude du travail féminin. Trois autres prix ont été remis en parallèle, dont le prix «14 juin» qui récompense la rédaction du «Courrier» pour son travail de fond autour de la grève des femmes.

L'institut de recherches et de formations DécadréE a remis les deux derniers prix valorisant les bonnes pratiques dans la couverture des violences sexistes. Il a récompensé la rédaction du «Temps» pour son travail dans le domaine et les



La journaliste Pascaline Sordet (du «Temps», à gauche) a été récompensée pour son travail sur une série de podcasts. DAVID MARCHON

formations mises en place, ainsi que sa journaliste Sylvia Revello, primée pour son article

«Quand l'accouchement vire au cauchemar», portant sur les violences obstétricales. MAH